



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 2 juillet 2020

**Objet de la délibération**

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU**

Le deux juillet deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Julian PONDAVEN à Yves GUYOT

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CÉREZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

**N° 2020.07.001**

**DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : COMPTE RENDU**

**Rapporteur : Michèle DOLLÉ**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance d'installation du 28 mai 2020 a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

**4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services**

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Crédit-bail de 3 véhicules pour 48 mois	Renault (concessionnaire Bodemer auto)	52 451,98	15/06/2020

**5 – Conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

OBJET	BÉNÉFICIAIRE BAILLEUR	MONTANT € H.T MENSUEL	DATE DE PRISE D'EFFET
Mise à disposition de la salle du Vallon Boisé : accueil des enfants du personnel	Entreprise Caliéco	0 € Entretien assuré par le preneur	10 juin au 3 juillet 2020

**6 – Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux Contrats d'assurance**

Acceptation indemnité provisionnelle assurance dommage ouvrage (SMABTP) sinistre complexe aquatique de Kerbihan : 3 500,00 €

## 8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

### NOMBRE DE CONCESSIONS DELIVREES ET RENOUVELEES

Du 1<sup>er</sup> au 18 juin 2020

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre	1	1
Saint-Gilles		1
Saint-Caradec		
TOTAL	1	2

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENT
Hennebont Centre		
Saint-Gilles		
Saint-Caradec		
TOTAL		

## 15 - Droits de préemption

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **15**
- Nombre de DIA reçues du **20 05 2020** au **11 06 2020** : **15**

## 16 – Représentation de la Commune en justice

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNÉE	DEMANDE
Ressources Humaines : demande indemnitaire agent/Ville Hennebont en date du 6 juin 2020	Tribunal Administratif de Rennes	- Condamner la Commune d’Hennebont à Payer 70 000 € au titre des dommages et intérêts, - Condamner la Commune d’Hennebont à payer 1 500 € au titre des l’application de l’article L 761-1 du Code de Justice Administrative

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

**Vu** l’avis favorable du Bureau Municipal en date du 22 juin 2020,

**Vu** l’information faite à la Commission Ressources en date du 23 juin 2020,

**Vu** le rapport présenté,

Envoyé en préfecture le 08/07/2020

Reçu en préfecture le 08/07/2020

Affiché le

ID : 056-215600834-20200702-D202007001BIS-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **DE PRENDRE ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Conseil Municipal prend acte**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU